

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

I- GROS ŒUVRE

- Terrassements généraux. Fondations suivant prescription de l'étude de sol.
- Dallage du sous-sol en béton armé suivant étude béton et étude de sol, plancher haut du RDC et planchers des étages en béton armé ou précontraint suivant étude béton.
- Isolation sous plancher ou sous chape au droit des logements du Rdc suivant étude thermique
- Murs de façade en béton ou en maçonnerie de parpaing béton ou briques suivant mode de construction, localisation et étude thermique.
- Murs séparatifs entre logements et murs séparatifs entre logements et parties communes en maçonneries, béton armé ou placostill.
- Revêtement extérieur fin enduit traditionnel sur maçonnerie, parement brique, couleur et localisation au choix de l'architecte suivant permis de construire.
- Escalier commun en béton.
- Appuis et seuil de fenêtre : revêtement béton ou aluminium suivant choix architecte.

II- TOITURE - ÉTANCHÉITÉ - ZINGUERIE

- Charpente/couverture
- Charpente bois ou métal suivant mode constructif retenu, couverture par bac acier étanché, compris isolant conforme à l'étude thermique.
- Étanchéité sur béton
- Complexe d'étanchéité compris isolant de caractéristique conforme à l'étude thermique
- Protection par dalles gravillons lavés ou bois au droit des terrasses accessibles étanchées suivant choix architecte.
- Descente EP.
- Descente en PVC couleur au choix de l'architecte

III- CLOISONS SÈCHES FAUX-PLAFONDS - ISOLATION

- Cloisons de distribution dans le logement de type cloisons sèches PLACOPAN ou similaire de 50 mm d'épaisseur.
- Doublage parois extérieures : complexe 80 +10 à 120 + 10 mm isolant suivant étude thermique, type PLACOMUR ou similaire.

IV- MENUISERIES EXTÉRIEURES GARDE-CORPS - FERMETURES

- Menuiseries extérieures en PVC blanc ouvrant à la française, à étanchéité et isolation renforcées.
- Vitrage double isolant sur toutes les menuiseries extérieures (épaisseur suivant étude thermique et acoustique).
- Occultation des ouvertures par volets roulants PVC pour les fenêtres et portes fenêtre des pièces principales, manœuvre par tringle oscillante.
- Garde corps des balcons en serrurerie ou béton, choix par l'architecte suivant permis de construire.

V- MENUISERIES INTÉRIEURES

- Porte palière : à âme pleine, 40 mm d'épaisseur équipée d'une serrure à canon de sûreté, fermeture 3 points joint isophonique.
- Portes intérieures de distribution de type ISOPLANE à recouvrement laquées d'usine ou similaire à âme alvéolaire de 40 mm d'épaisseur, montées sur des huisseries métalliques ou bois de 50 mm d'épaisseur.
- Façades de placard SOGAL ou similaire, coulissantes pour largeur supérieure à 99 cm, et pivotantes pour largeur inférieure montées sur plinthe et tasseau bois.

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

VI- CUISINES ET SANITAIRES

CUISINE :

TYPE T2

■ Ensemble comprenant un plan de travail, une cuve acier en inox avec robinetterie mitigeuse, une plaque vitrocéramique 2 feux, une hotte, un frigo top, un meuble haut 2 portes et meuble sous évier.

TYPE T3

■ Ensemble comprenant un plan de travail, une cuve en acier inox avec robinetterie mitigeuse, une plaque vitrocéramique 4 feux, une hotte, un frigo avec compartiment congélateur, un meuble haut 2 portes, un meuble haut 1 porte et meuble sous évier.

SALLE DE BAINS :

■ Baignoire en acier émaillé, dimension 170 x 70 cm (ou 160 x 70 cm) avec robinetterie mitigeuse et ensemble douchette.

■ Bac à douche (suivant plan) : bac à douche extra plat dimension 70/70 minimale acrylique ou grès norme NF, mitigeur douche à tête céramique, flexible de douche.

■ Meuble de SDB composé d'une vasque ou d'une double vasque suivant plans, Vasque moulé en résine sanitaire norme NPG, robinetterie mitigeuse, montée sur un meuble deux portes avec 1 étagère.

■ Miroir au dessus du plan de toilette avec éclairage par appliques lumineuses.

■ Tablier de baignoire en faïence.

WC :

■ Ensemble WC bloc cuvette réservoir, à double débit, en porcelaine, abattant double.

PRODUCTION D'EAU CHAUDE :

■ Production eau chaude sanitaire par chaudière gaz individuelle à condensation suivant étude thermique.

VII- ELECTRICITÉ TÉLÉVISION - TÉLÉPHONE

ÉLECTRICITÉ

■ Installation conforme aux normes en vigueur (C15-100).

■ Alimentation en monophasé 220V.

■ Disjoncteur différentiel 500 mA, bipolaire 15/60 A incorporé au tableau d'abonné.

■ Appareillage de marque Legrand série Dooxie, ou similaire.

■ Équipement minimum :

entrée et dégagement : un point lumineux

séjour : 5 prises, 1 point lumineux en plafond

terrasse : 1 prise étanche

chambre : 3 prises, 1 point lumineux en plafond

salle de bains : 1 point lumineux et une prise

WC : 1 point lumineux

cuisine de plus de 4m²: 1 point lumineux, 4 prises, 2 prises spécialisées, 1 prise 32 A

cuisine de moins de 4 m² : 1 point lumineux, 3 prises, 1 prise spécialisée.

TÉLÉVISION - TÉLÉPHONE

■ Une prise TV dans le séjour et dans la chambre principale.

■ Antenne TV collective ou réseau câble permettant la réception de la TNT.

■ Une prise PTT dans le séjour et dans la chambre principale.

INTERPHONIE

■ Interphone reliant l'entrée de la résidence et chaque appartement par système interphone, raccordement du portier au réseau de communication de l'appartement.

VIII- CHAUFFAGE

■ La production de chauffage est assurée par des radiateurs reliés à la chaudière gaz à condensation.

IX- VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE

■ Ventilation permanente de chaque logement avec entrée d'air frais par grilles dans les menuiseries extérieures des pièces principales, et extraction par bouches dans les pièces de service.



GRAND
ANGLE
RT 2012

59

MARQUETTE-
LEZ-LILLE

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

X- REVÊTEMENTS DES SOLS

- Partie habitable
- Toutes pièces sauf chambre : -Carrelage grès émaillé format 30x30 cm ou supérieur, couleur au choix de l'architecte.
- Plinthes assorties.
- Chambres : Parquet flottant stratifié 7 mm du type « Berry floor » couleur au choix de l'architecte.
- Plinthes assorties.
- Terrasse, balcon :
 - Sol béton finition «lissée» ou dalles lisse / gravillons lavés sur plots (ou lattes bois suivant choix architecte) pour terrasses étanchées compris suggestions d'accessibilité aux PMR pour tous les logements.

XI- REVÊTEMENTS DES MURS ET DES PLAFONDS

- Faïence murale, dimensions 20x20 cm ou plus, couleur au choix de l'architecte :
 - Dans salle de bains sur une hauteur de 180 cm à partir du sol en périphérie de la baignoire ou 200cm à partir du sol en périphérie de la douche (suivant plan).
 - Faïence de cuisine du même matériaux que le plan de travail.
- Peinture :
 - Sur plafonds, de toutes les pièces : enduit GS et peinture.
 - Sur murs de toutes les pièces : enduit GS et peinture.
 - Sur ouvrages en bois, portes de distribution et huisseries : deux couches de peinture glycérophtalique.

XII- PETITS ÉQUIPEMENTS

- Placards aménagés en mélaminé blanc, équipement suivant dimension :
 - Si largeur inférieure ou égale à 120 cm : une étagère et une tringle ;
 - Si supérieur à 120 cm : partie armoire avec une

étagère et 1 tringle, et partie rangement avec 3 étagères sur 60 cm de large et tringle sur le reste.

- Equipement pour 2^{ème} machine à laver, si 2^{ème} emplacement possible dans les T3.
- Arrivée d'eau froide, Evacuation, Prise électrique.
- Boîtes aux lettres collectives situées à l'entrée de la résidence suivant les demandes de « la poste ».

XIII- PARTIES COMMUNES GÉNÉRALES À LA COPROPRIÉTÉ

- Locaux ordures ménagères : situé dans les locaux annexes du parking extérieur.
- Locaux vélos situés au sous-sol de la résidence.
- Ascenseur de 630 kg desservant tous les niveaux.
- Espaces verts : Les plantations et l'engazonnement, conformes au permis de construire, seront réalisés après travaux ainsi que la pose d'un éclairage par bornes ou candélabres avec commande par sonde.
- Accès Parking Porte métallique 2 vantaux puis porte basculante pour accès sous-sol : Ouverture automatique commandée par télécommande pour l'accès au parking de la résidence. (une télécommande par place de stationnement)
- Portillons piéton : Un portillon à l'entrée de la résidence avec clef sur organigramme ou contrôle Vigik et interphone pour visiteurs commandé depuis les logements par combiné.
- Porte d'entrée en aluminium ou acier à ventouse commandée par un digicode vu contrôle Vigik . Sols du rez-de-chaussée réalisés en carrelage grès cérame, teinte au choix de l'architecte. Sols étage et escaliers réalisés en moquette. Murs traités en revêtement de type vinylique ou textile ou toile de verre. Plafonds traités en gouttelette fine. Eclairage par spots, appliques ou plafonniers.
- Stationnement : Parkings sous-sol avec marquage au sol et numérotation.

Nota : le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.